

DELIBERATIONS
du Conseil d'administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 12 décembre 2017

Délibération n° 2017 – 12/12/2017 – 12

Intégration du dispositif « Devoirs faits » à l'Université de Bourgogne

Le Conseil d'administration

- VU le Code de l'éducation
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne
- VU l'avis de la Commission de la formation et de la vie universitaire rendu en sa séance du 5 décembre 2017

Après en avoir délibéré

Approuve avec 17 voix pour (unanimité) :

l'intégration du dispositif « Devoirs faits » à l'UE transversale « Engagement étudiant ».

Dijon, le 13 décembre 2017

Le Président de l'Université de Bourgogne,



Alain BONNIN

*P.J. : Compte rendu des travaux de la Commission de la pédagogie du 28 novembre 2017
Intégration du dispositif « Devoirs faits » à l'Université de Bourgogne*

Délibération transmise à la Rectrice Chancelière de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement

Intégration du dispositif « Devoirs faits » à l'Université de Bourgogne

CP 28 novembre 2017 et CFVU 5 décembre 2017

Objet :	Observations CP	AVIS CFVU
Intégration du dispositif « Devoirs faits » à l'Université de Bourgogne	Cf compte rendu CP	<i>Détails du vote :</i> <i>intégration du dispositif</i> <i>"Devoirs faits" à l'UE</i> <i>transversale «</i> <i>Engagement étudiant »</i> <i>Avis favorable moins 1</i> <i>abstention</i>

MIEUX SOUTENIR LES ÉLÈVES : DEVOIRS FAITS ET STAGES DE RÉUSSITE

L'ESSENTIEL

- ▮ Les élèves les plus fragiles se verront proposer un « stage de réussite » pour commencer l'année dans de bonnes conditions, notamment en vue de l'entrée au collège.
- ▮ **À compter de la rentrée des vacances de la Toussaint**, les élèves volontaires pourront par ailleurs bénéficier gratuitement, au sein de leur collège, d'une aide appropriée pour effectuer le travail qui est attendu d'eux.
- ▮ **Les devoirs sont indispensables** aux progrès des élèves, notamment les plus fragiles.
- ▮ Ils peuvent aussi être source d'accroissement des inégalités sociales et peser sur la vie de famille.
- ▮ **Le programme Devoirs faits** vise à surmonter ce blocage en offrant un cadre bienveillant aux élèves pour progresser.

Stages de réussite

Il s'agit de stages gratuits pour des élèves volontaires qui rencontrent des difficultés scolaires. Ils sont encadrés par des professeurs. Ces stages sont d'une durée de 15 heures (3 heures quotidiennes pendant cinq jours). Ils sont organisés dans les locaux scolaires. Ils existent depuis 2008. Le nombre d'élèves qui y participent a augmenté entre 2008 et 2012 et n'a cessé de décroître depuis¹.

Afin d'apporter le soutien nécessaire aux élèves pour leur réussite, il est urgent de relancer et de renforcer ces « stages de réussite ».

Accompagner la réussite des élèves

Le travail personnel fourni par les élèves est déterminant pour la réussite de leur scolarité.

Ce travail commence dans le cadre de la classe et se poursuit en-dehors de la classe avec les devoirs qui prolongent les apprentissages.

Le programme Devoirs faits, organisé au sein de l'établissement, permet d'améliorer la synergie entre les temps de classe et les devoirs. Chaque enfant a ainsi la possibilité de travailler individuellement, au calme, pour faire des exercices, répéter ses leçons, approfondir ses apprentissages ou exercer sa mémoire et son sens de l'analyse, en bénéficiant d'un soutien quand il en a besoin.

En cela, le programme Devoirs faits contribue à réduire les inégalités d'accès au savoir.

¹ En 2012, 291 398 élèves suivaient 53 075 stages. En 2016, il n'y a plus que 152 509 élèves pour 25 863 stages.

Faire ses devoirs au collège

Au retour des vacances de la Toussaint, les collèges proposeront **Devoirs faits en cohérence avec leur projet d'établissement**. Les modalités de mise en œuvre feront d'abord l'objet d'une réflexion en conseil pédagogique, puis seront présentées par le chef d'établissement au conseil d'administration.

L'organisation de Devoirs faits répond à quelques principes simples :

- c'est un temps dédié à la réalisation des devoirs ;
- il a lieu au sein de l'établissement, en-dehors des heures de classe, en fin de journée ou à un autre moment ;
- son volume horaire est fixé par l'établissement ;
- il s'adresse à tous les collégiens, sur la base du volontariat ;
- les élèves en situation de handicap devront bien évidemment pouvoir bénéficier de ce programme, qu'ils suivent une scolarité individuelle en classe ordinaire ou dans une unité localisée pour l'inclusion scolaire (Ulis) ;
- les collégiens peuvent être invités par les équipes éducatives à y participer ou les familles en font spontanément la demande auprès des professeurs ;
- il est gratuit pour les familles.

Il revient aux équipes de direction, en prenant appui sur le conseil pédagogique, d'assurer la coordination entre les différents acteurs et de réguler le programme. Un chargé de la coordination du programme sera désigné au sein de l'établissement.

Mobiliser les énergies au service des élèves

Le programme **Devoirs faits** peut être pris en charge par les professeurs, les professeurs documentalistes, les conseillers principaux d'éducation, les assistants d'éducation, les volontaires du service civique et par des associations répertoriées nationalement et localement.

De nombreuses associations, qui contribuent d'ores et déjà à l'aide aux devoirs, ont manifesté leur volonté de participer activement à Devoirs faits. Elles le feront en s'inscrivant dans le projet défini par l'établissement et dans un cadre juridique formalisé par une convention. Devoirs faits s'articulera avec les programmes existants d'aide aux devoirs mis en place par les collectivités territoriales ou encore par les associations à l'extérieur des établissements (aide au domicile des élèves, accueil des élèves dans les associations, etc.).

Des ressources à disposition des équipes

Le ministère de l'Éducation nationale met des ressources, notamment un **vademecum**, à disposition des établissements pour les aider à mettre en place Devoirs faits.

<http://eduscol.education.fr/cid118508/devoirs-faits.html>

Les ressources numériques constituent également de précieux appuis pour la mise en œuvre de Devoirs faits. Elles permettent notamment d'adapter les situations de travail pour certains élèves en situation de handicap. Des banques de ressources numériques pour l'École (BRNE) sont disponibles à cette adresse : <http://ecolenumerique.education.gouv.fr/brne/> ■

